

*Direction des routes***Décision du 22 août 2002 portant nomination  
au comité d'évaluation de la sécurité des tunnels routiers**NOR : *EQUR0210152S*

Le directeur de la défense et de la sécurité civiles et le directeur des routes,  
Vu la lettre du directeur des routes en date du 10 mai 1999 adressée au coordonnateur de la sous-section « prévention et sécurité » du conseil général des ponts et chaussées ;  
Vu la lettre conjointe du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement, des transports et du logement en date du 1<sup>er</sup> juillet 1999 adressée au vice-président du conseil général des ponts et chaussées ;  
Vu la circulaire interministérielle n° 2000-63 du 25 août 2000 ;  
Vu les décisions du 17 octobre 2000 et du 23 novembre 2001 du directeur de la défense et de la sécurité civiles et du directeur des routes, désignant les membres du comité d'évaluation de la sécurité des tunnels routiers,  
Décident :

Article 1<sup>er</sup>

Les termes « Le coordonnateur de la sous-section » prévention et sécurité « du conseil général des ponts et chaussées ou son représentant » sont remplacés par « un membre du conseil général des ponts et chaussées ».

## Article 2

Est nommé membre du comité d'évaluation de la sécurité des tunnels routiers au titre d'expert : Monsieur Vistoroky (Michel), BP 48, 69671 Bron Cedex, AREA, en remplacement de Monsieur Bondil (Robert).

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer et déposée à la direction des routes pour être notifiée à qui de droit.  
Fait à Paris, le 22 août 2002.

*Le directeur de la  
défense  
et de la sécurité civiles,  
M. Sappin*

*Le directeur des  
routes,  
P. Gandil*